

Commune de

54150 LES BAROCHES



Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2023 à 10H30

Mairie 5 rue de l'Eglise

54150 LES BAROCHES

Convocation du 16 Mai 2023

Affichée le 22 Mai 2023

En Mairie de LES BAROCHES salle du Conseil.

Etaients Présents :

**Mesdames BAUCHEZ Christine, EVRARD Caroline, GIB Mireille, PRINGAULT
Andrée.**

**Messieurs DANTONNEL Jean François, GENCO Mattéo, LOUYOT Etienne,
PASQUER Pascal, TONCEV Goran**

Absent excusé : LEXA Benoit donne procuration à Christine BAUCHEZ

Présents : 9/10 Représentés 1 Absents :0

Présidence : C BAUCHEZ Maire

Secrétaire désigné : Goran TONCEV

Le conseil, à l'unanimité, valide le compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2023.

ORDRE DU JOUR

1/ Vote sur les travaux du chemin de l'Etang selon devis modifié, travaux réalisables en janvier 2024 selon disponibilités de l'entreprise

2/ Vote sur le devis du cabinet de géomètre pour le bornage et la préparation des arrêtés d'alignement le long du chemin pédestre.

3/ Vote sur la modification budgétaire consécutive à la validation du devis de géomètre ; augmentation des dépenses d'investissement à l'opération Chemin Pédestre de 1 420 € et diminution d'une autre ligne d'investissement du même montant.

4/ travaux supplémentaires sur toiture de l'Eglise de LES BAROCHES si devis reçu.

5/ Vote sur la modification budgétaire consécutive à la validation du devis de travaux supplémentaires sur Eglise de LES BAROCHES s'il y a lieu.

Augmentation des dépenses d'investissement du montant du devis et diminution d'un autre poste d'investissement.

6/ débat sur programme d'investissement 2023 2026 : quels nouveaux travaux à mettre à l'étude ?

1/ Vote sur les travaux du chemin de l'Etang selon devis modifié, travaux réalisables en janvier 2024 selon disponibilités de l'entreprise

Suite à la réunion de la Commission des travaux, le devis de l'entreprise BARVAUX a été revu compte tenu des travaux demandés sur toute la longueur du chemin dit de l'Etang

Un nouveau devis d'un montant de 44 742,48 € a été établi par cette entreprise

Le Conseil, à l'unanimité, valide le devis d'un montant TTC de 44 742,48 €, autorise le maire à commander ces travaux et à solliciter des subventions auprès de la région Grand-Est.

Cette opération sera imputée sur le compte 21 inscrit au budget pour 400 384,90 €

Vote favorable 10/10 voix

2/ Vote sur le devis du cabinet de géomètre pour le bornage et la préparation des arrêtés d'alignement le long du chemin pédestre.

Le projet de création de chemin pédestre entre les deux villages de GENAVILLE et LES BAROCHES nécessite, suite à la demande d'un propriétaire riverain et des incertitudes sur les limites de propriétés, de procéder à un bornage et à des arrêtés d'alignements.

Le Cabinet ARPENT CONSEILS de LABRY a établi un devis d'un montant TTC de 6 420 € pour réaliser le bornage contradictoire et les procès-verbaux d'alignements concernant tous les propriétaires riverains.

Ces travaux de géomètre permettront d'éviter que le chemin soit réalisé sur des propriétés privées et sont de nature à éviter les difficultés qui en résulteraient.

Ils occasionnent un surcoût du projet de réalisation du chemin pédestre (120 000 € TTC).

Le conseil, à l'unanimité valide le devis du Cabinet ARPENT CONSEILS pour un montant de 6 420 € TTC et autorise le maire à commander ces travaux.

Vote favorable 10/10 voix

3/ Vote sur la modification budgétaire consécutive à la validation du devis de géomètre :

Augmentation des dépenses d'investissement à l'opération Chemin Pédestre de 1 420 € qui est porté à un montant de 126 420 € par diminution de la ligne d'investissement 21 Immobilisations Corporelles du même montant (le compte 21 inscrit au budget pour 400 384,90 € initialement sera diminué et porté à 398 964,90 €).

Vote favorable 10/10 voix

4 / Travaux supplémentaires sur toiture de l'Eglise de LES BAROCHES si devis reçu.

Les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise de LES BAROCHES ont débuté et révélé un état plus dégradé que prévu de la toiture.

Notamment, le défaut d'entretien et les infiltrations d'eau ont conduit à un pourrissement de certaines parties de la structure en bois.

Il apparaît nécessaire de changer des planches et un plus grand nombre d'ardoises que celui prévu.

De même, l'état du toit de la sacristie se révèle très mauvais et le remaniement envisagé insuffisant.

Enfin, le démoussage du clocher s'évère également nécessaire.

Les devis relatifs au travaux supplémentaires nécessaires se détaillent comme suit :

Travaux supplémentaires sur toiture de l'église : 6 030 € TTC

Travaux sur la sacristie : 6 954 € TTC

Démoussage du clocher : 900 € TTC

Le Conseil, à l'unanimité, valide des 3 devis et autorise le maire à les faire exécuter.

Vote favorable : 10/10 voix

5/ Vote sur la modification budgétaire consécutive à la validation du devis de travaux supplémentaires sur Eglise de LES BAROCHES

L'opération « réfection de la toiture de l'Eglise » initialement budgétée pour un montant de 48 727,20 € TTC doit être augmentée d'un montant de 13 884 € TTC et portée à la somme de 62 611,20 € TTC

Cette opération sera imputée sur le compte 21 inscrit au budget pour 400 384,90 €

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette modification.

Vote favorable 10/10 voix

6/ débat sur programme d'investissement 2023 2026 : nouveaux travaux à mettre à l'étude.

Le Conseil décide, en priorité d'engager la réfection de la Toiture de l'Eglise de GÉNAVILLE, une estimation des travaux et de leur coût va être sollicitée auprès d'entreprises de Couverture.

Le Conseil retient également la possibilité, selon le coût, de procéder :

- à partir de fin 2024 à la réfection de la Route Communale partant de GÉNAVILLE vers LUBEY.
- à la rénovation du réseau d'éclairage public par changement des lampes en leds, après obtention de subventions.
- au changement de chauffage de l'appartement du 1^{er} étage du bâtiment 5 rue de l'Eglise et des deux bureaux de la mairie, après obtention de subventions dans le cadre de la transition écologique et afin de générer des économies d'énergie.

Le maire rappelle la nécessité de poser un sol de sécurité sous la balançoire de l'aire de jeux communale, le procédé avec cailloux est écarté et il est retenu la pose d'un sol souple de sécurité en EPOM d'une épaisseur de 50 mm

Compte tenu de l'urgence, le Conseil accepte de voter immédiatement et de retenir le devis d'un montant de TTC établi par la société 8 807,80 €

Le Conseil autorise le maire à solliciter des demandes de subventions pour ces travaux de sécurité auprès de la région grand Est et du Département de Meurthe et Moselle.

Vote favorable 10/10 voix

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Christine BAUCHEZ

Le secrétaire

Goran TONCEV

